



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 54

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

L'Assemblée permet à M. le *ministre* BJORNSON de proposer la première lecture du projet de loi 45 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (I. Krieger, S. Martens, L. Martens et autres)

M^{me} BRAUN, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni dans la salle 254 du palais législatif :

- le lundi 26 mai 2008;
- le mardi 27 mai 2008;
- le mercredi 28 mai 2008;
- le vendredi 6 juin 2008.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 10 — *Loi sur la Bibliothèque de l'Assemblée législative/The Legislative Library Act*;
- projet de loi 13 — *Loi modifiant le Code de la route (dommages causés à l'infrastructure)/The Highway Traffic Amendment Act (Damage to Infrastructure)*;
- projet de loi 15 — *Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre/The Climate Change and Emissions Reductions Act*;

- projet de loi 16 — *Charte sur la sécurité des enfants en garderie (modification de la Loi sur la garde d'enfants)/The Child Care Safety Charter (Community Child Care Standards Act Amended)*;
- projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Liquor Control Amendment Act*;
- projet de loi 21 — *Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Act*;
- projet de loi 22 — *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs/The Worker Recruitment and Protection Act*;
- projet de loi 23 — *Loi sur la mise en œuvre des accords internationaux de coopération dans le domaine du travail/The International Labour Cooperation Agreements Implementation Act*;
- projet de loi 27 — *Loi sur la gestion du barrage Shellmouth et d'autres ouvrages d'aménagement hydraulique et sur l'indemnisation découlant de leur fonctionnement (modification de la Loi sur l'aménagement hydraulique)/The Shellmouth Dam and Other Water Control Works Management and Compensation Act (Water Resources Administration Act Amended)*;
- projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act*;
- projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*;
- projet de loi 33 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Salvation Army Grace General Hospital »/The Salvation Army Grace General Hospital Incorporation Amendment Act*;
- projet de loi 34 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et la Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille (sécurité des enfants)/The Child and Family Services Amendment and Child and Family Services Authorities Amendment Act (Safety of Children)*;
- projet de loi 36 — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*.

Composition du Comité :

Réunion du 26 mai 2008 :

- M. ALTEMEYER;
- M^{me} BRAUN (présidente);
- M. DERKACH;
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M^{me} la *ministre* OSWALD;
- M. PEDERSEN;
- M. le *ministre* ROBINSON;
- M. le *ministre* RONDEAU;
- M^{me} STEFANSON;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M^{me} TAILLIEU.

Le Comité a élu M. ALTEMEYER à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M^{me} la *ministre* MELNICK remplace M. le *ministre* STRUTHERS.

Réunion du 27 mai 2008 :

- M. ALTEMEYER (vice-président);
- M^{me} BRAUN (présidente);
- M. DERKACH;
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M^{me} la *ministre* MELNICK;
- M^{me} la *ministre* OSWALD;
- M. PEDERSEN;
- M. le *ministre* ROBINSON;
- M. le *ministre* RONDEAU;
- M^{me} STEFANSON;
- M^{me} TAILLIEU.

Substitution effectuée pendant la réunion :
M^{me} ROWAT remplace M^{me} STEFANSON.

Réunion du 28 mai 2008 :

- M. ALTEMEYER (vice-président);
- M^{me} BRAUN (présidente);
- M. CULLEN;
- M. DERKACH;
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M^{me} la *ministre* MELNICK;
- M^{me} la *ministre* OSWALD;
- M. le *ministre* ROBINSON;
- M. le *ministre* RONDEAU;
- M^{me} STEFANSON;
- M^{me} TAILLIEU.

Réunion du 6 juin 2008 :

- M^{me} la *ministre* ALLAN;
- M^{me} BRAUN (présidente);
- M. CULLEN;
- M. GRAYDON;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M. MAGUIRE;
- M. MARTINDALE;
- M^{me} la *ministre* OSWALD;
- M. le *ministre* ROBINSON;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} TAILLIEU.

Le Comité a élu M. MARTINDALE à la vice-présidence.

Lundi 9 juin 2008

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 22 — *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs/The Worker Recruitment and Protection Act* :

Ross Eastley	Institut canadien de la migration
John Ryan	Société canadienne de consultants en immigration
Darrell Rankin	Parti Communiste

Le Comité a entendu six exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 27 — *Loi sur la gestion du barrage Shellmouth et d'autres ouvrages d'aménagement hydraulique et sur l'indemnisation découlant de leur fonctionnement (modification de la Loi sur l'aménagement hydraulique)/The Shellmouth Dam and Other Water Control Works Management and Compensation Act (Water Resources Administration Act Amended)* :

Cliff Trinder	Particulier
Gene Nerbas	Producteurs de la Vallée de la rivière Assiniboine
Gaile Whelan-Enns	Manitoba Wildlands
Keith Perron	Particulier
Stanley Cochrane	Particulier
Antoine Hacault	Particulier

Le Comité a entendu 12 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act* :

Gaile Whelan-Enns	Manitoba Wildlands
Blake Taylor	Particulier
Mimi Raglan	Particulier
Brian Bowman	Particulier
Elizabeth Fleming	Particulier
Colin Craig	Fédération canadienne des contribuables
Gloria Desorcy	Association des consommateurs du Canada (Division du Manitoba)
Trevor Gates	Particulier
Ken Waddell	Particulier
Christine Waddell	Particulier
Kelly DeGroot	Particulier
Rick Negrych	Particulier

Le Comité a entendu sept exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act* :

Blake Taylor	Particulier
Mimi Raglan	Particulier
Charles Cruden	Particulier
Laurie Thompson	Institut pour la sécurité des patients du Manitoba
George Fraser	Massage Therapy Association of Manitoba
Gloria Desorcy	Association des consommateurs du Canada (Division du Manitoba)
Pam Brown	Particulier

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 13) — *Loi modifiant le Code de la route (dommages causés à l'infrastructure)/The Highway Traffic Amendment Act (Damage to Infrastructure)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 16) — *Charte sur la sécurité des enfants en garderie (modification de la Loi sur la garde d'enfants)/The Child Care Safety Charter (Community Child Care Standards Act Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Liquor Control Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 21) — *Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 22) — *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs/The Worker Recruitment and Protection Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 23) — *Loi sur la mise en œuvre des accords internationaux de coopération dans le domaine du travail/The International Labour Cooperation Agreements Implementation Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 27) — *Loi sur la gestion du barrage Shellmouth et d'autres ouvrages d'aménagement hydraulique et sur l'indemnisation découlant de leur fonctionnement (modification de la Loi sur l'aménagement hydraulique)/The Shellmouth Dam and Other Water Control Works Management and Compensation Act (Water Resources Administration Act Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 6(1) figurant au paragraphe 6(1) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Réponse rapide

6(1) Le dépositaire répond à la demande aussi rapidement que le commandent les circonstances, mais au plus tard :

- a) 4 heures après l'avoir reçue si le dépositaire est un hôpital et si les renseignements portent sur des soins de santé offerts actuellement à un malade hospitalisé;
- b) 72 heures après l'avoir reçue si les renseignements portent sur des soins de santé qu'il offre actuellement à une personne qui n'est pas un malade hospitalisé;
- c) 30 jours après l'avoir reçue, dans les autres cas, sauf si elle est transmise à un autre dépositaire en vertu de l'article 8.

Communication des renseignements

6(1.1) Dans le cas visé à l'alinéa (1)a), le dépositaire n'est tenu que de mettre les renseignements à la disposition du particulier à des fins d'examen et, malgré l'article 7, n'a pas à en remettre une copie ni à fournir des explications.

Il est proposé que le paragraphe 23(1.1) figurant au paragraphe 14(2) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Délai de communication

23(1.1) Pourvu qu'il soit satisfait aux exigences du paragraphe (1), lorsqu'un membre de la famille immédiate du malade ou du résident ou une autre personne avec laquelle on sait qu'il entretient des liens personnels étroits demande au dépositaire la communication de renseignements en vertu de ce paragraphe, celle-ci doit avoir lieu aussi rapidement que possible, mais au plus tard :

- a) dans les 24 heures suivant la demande, si le dépositaire est un hôpital et si les renseignements portent sur des soins de santé offerts actuellement à un malade hospitalisé;
- b) dans les 72 heures suivant la demande, dans les autres cas.

Il est proposé que l'article 23.2 figurant à l'article 15 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Collecte de fonds

23.2(1) Le dépositaire qui est soit un hôpital ou un foyer de soins personnels, soit un établissement de soins de santé ou un organisme de services de santé désigné dans les règlements pour l'application du présent article peut communiquer à une organisation caritative qui procède à une campagne de financement et qui lui est affiliée le nom et l'adresse postale d'un particulier qui a été un malade de l'hôpital, qui est ou a été un résident du foyer ou qui reçoit ou a reçu des services de l'établissement ou de l'organisme.

Conditions

23.2(2) La communication n'est autorisée que si les conditions suivantes sont réunies :

- a) le dépositaire a donné un avis écrit au particulier ou a affiché un avis dont celui-ci prendra probablement connaissance faisant état de son intention de procéder à la communication;
- b) l'avis est libellé de manière à ce que le particulier puisse vraisemblablement le comprendre;
- c) le particulier a eu la possibilité de s'opposer à la communication mais ne l'a pas fait;
- d) le dépositaire et l'organisation respectent les autres exigences réglementaires.

Il est proposé que l'alinéa 66(1)i.1) figurant à l'alinéa 29c) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

i.1) pour l'application de l'article 23.2 :

- (i) désigner des établissements de soins de santé et des organismes de services de santé,
- (ii) fixer des exigences supplémentaires conformément à l'alinéa (2)(d);

Il est proposé que le titre du projet soit amendé par substitution, à « LOI MODIFIANT », de « LOI N^O 2 MODIFIANT ».

(N^o 33) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Salvation Army Grace General Hospital »/The Salvation Army Grace General Hospital Incorporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et la Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille (sécurité des enfants)/The Child and Family Services Amendment and Child and Family Services Authorities Amendment Act (Safety of Children)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que soit ajouté, après le paragraphe 1(5) du projet de loi, ce qui suit :

1(6) *Il est ajouté, après l'alinéa 4(1)l), ce qui suit :*

l.1) indiquer aux régies l'importance primordiale que représente la sécurité de l'enfant en ce qui a trait à la prestation de services à l'enfant et à la famille et contrôler la surveillance qu'elles exercent sur les offices à cet égard;

Il est proposé que soit ajouté, après le paragraphe 2(2) du projet de loi, ce qui suit :

2(3) *Il est ajouté, après l'alinéa 24e), ce qui suit :*

f) d'indiquer aux régies l'importance primordiale que représente la sécurité de l'enfant en ce qui a trait à la prestation de services à l'enfant et à la famille et de contrôler la surveillance qu'elles exercent sur les offices à cet égard.

(N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 9 du projet de loi soit amendé :

a) dans l'alinéa 15.1(3)b), par substitution, à « du bien », de « de la ou des questions ayant fait l'objet de l'accord »;

b) par substitution, au paragraphe 15.1(7), de ce qui suit :

Maintien de la procédure de modification et de correction

15.1(7) Le présent article n'a aucune incidence sur le pouvoir de modifier ou de corriger :

a) un rôle d'évaluation en vertu de l'article 13 ou 14;

b) un rôle de perception en vertu de l'article 300 ou 326 de la *Loi sur les municipalités* ou un rôle d'imposition en vertu de l'article 340 ou 341 de la *Charte de la ville de Winnipeg*.

Projets de loi étudiés, mais dont il n'a pas été fait rapport :

- Projet de loi 10 — *Loi sur la Bibliothèque de l'Assemblée législative/The Legislative Library Act*;

- projet de loi 15 — *Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre/The Climate Change and Emissions Reductions Act.*

Sur la motion de M^{me} BRAUN, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} BRAUN, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le quatrième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni dans la salle 254 du palais législatif :

- le lundi 26 mai 2008;
- le mardi 27 mai 2008;
- le mercredi 28 mai 2008;
- le vendredi 6 juin 2008;
- le samedi 7 juin 2008.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (gras trans et nutrition)/The Public Schools Amendment Act (Trans Fats and Nutrition);*
- projet de loi 10 — *Loi sur la Bibliothèque de l'Assemblée législative/The Legislative Library Act;*
- projet de loi 15 — *Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre/The Climate Change and Emissions Reductions Act;*
- projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (cyberintimidation et utilisation de dispositifs électroniques)/The Public Schools Amendment Act (Cyber-Bullying and Use of Electronic Devices);*
- projet de loi 28 — *Loi sur le renforcement des écoles locales (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Strengthening Local Schools Act (Public Schools Act Amended);*
- projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur les terres domaniales/The Crown Lands Amendment Act.*

Composition du Comité :

Réunion du 26 mai 2008 :

- M. ALTEMEYER;
- M^{me} BRAUN (présidente);
- M. DERKACH;
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M^{me} la *ministre* OSWALD;
- M. PEDERSEN;
- M. le *ministre* ROBINSON;
- M. le *ministre* RONDEAU;

- M^{me} STEFANSON;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M^{me} TAILLIEU.

Le Comité a élu M. ALTEMEYER à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M^{me} la *ministre* MELNICK remplace M. le *ministre* STRUTHERS.

Réunion du 27 mai 2008 :

- M. ALTEMEYER (vice-président);
- M^{me} BRAUN (présidente);
- M. DERKACH;
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M^{me} la *ministre* MELNICK;
- M^{me} la *ministre* OSWALD;
- M. PEDERSEN;
- M. le *ministre* ROBINSON;
- M. le *ministre* RONDEAU;
- M^{me} STEFANSON;
- M^{me} TAILLIEU.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M^{me} ROWAT remplace M^{me} STEFANSON.

Réunion du 28 mai 2008 :

- M. ALTEMEYER (vice-président);
- M^{me} BRAUN (présidente);
- M. CULLEN;
- M. DERKACH;
- M. le *ministre* LEMIEUX;
- M^{me} la *ministre* MELNICK;
- M^{me} la *ministre* OSWALD;
- M. le *ministre* ROBINSON;
- M. le *ministre* RONDEAU;
- M^{me} STEFANSON;
- M^{me} TAILLIEU.

Réunion du 6 juin 2008 :

- M^{me} la *ministre* ALLAN;
- M^{me} BRAUN (présidente);
- M. CULLEN;
- M. GRAYDON;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M. MAGUIRE;

- M. MARTINDALE;
- M^{me} la *ministre* OSWALD;
- M. le *ministre* ROBINSON;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} TAILLIEU.

Le Comité a élu M. MARTINDALE à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. DERKACH remplace M^{me} TAILLIEU;
- M^{me} TAILLIEU remplace M. CULLEN.

Réunion du 7 juin 2008 :

- M. le *ministre* BJORNSON;
- M^{me} BRAUN (présidente);
- M. CULLEN;
- M. HAWRANIK;
- M. JHA;
- M^{me} KORZENIOWSKI;
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M^{me} la *ministre* OSWALD;
- M. le *ministre* RONDEAU;
- M. SCHULER;
- M^{me} STEFANSON.

Le Comité a élu M^{me} KORZENIOWSKI à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. REID remplace M. JHA;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS remplace M. REID.

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 10) — *Loi sur la Bibliothèque de l'Assemblée législative/The Legislative Library Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 15) — *Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre/The Climate Change and Emissions Reductions Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 18 du projet de loi soit amendé par substitution, à « articles 17 et 18 », de « articles 16 et 17 ».

(N^o 30) — *Loi modifiant la Loi sur les terres domaniales/The Crown Lands Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Projets de loi étudiés, mais dont il n'a pas été fait rapport :

- Projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (gras trans et nutrition)/The Public Schools Amendment Act (Trans Fats and Nutrition);*
- projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (cyberintimidation et utilisation de dispositifs électroniques)/The Public Schools Amendment Act (Cyber-Bullying and Use of Electronic Devices);*
- projet de loi 28 — *Loi sur le renforcement des écoles locales (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Strengthening Local Schools Act (Public Schools Act Amended).*

Sur la motion de M^{me} BRAUN, le rapport du Comité est déposé.

M. REID, *président du Comité permanent de la Justice*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni dans la salle 254 du palais législatif :

- le jeudi 29 mai 2008;
- le lundi 2 juin 2008, à 9 heures;
- le lundi 2 juin 2008, à 20 heures;
- le mardi 3 juin 2008;
- le mercredi 4 juin 2008, à 10 heures;
- le mercredi 4 juin 2008, à 18 heures;
- le jeudi 5 juin 2008.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act;*
- projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres/The Embalmers and Funeral Directors Amendment Act;*
- projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (communication de renseignements concernant les véhicules automobiles)/The Business Practices Amendment Act (Disclosing Motor Vehicle Information);*
- projet de loi 38 — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act.*

Composition du Comité :

Réunion du 29 mai 2008 :

- M^{me} BLADY;
- M. BOROTSIK;
- M. CULLEN;
- M. DERKACH;
- M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. MALOWAY;
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M. MARTINDALE (président);
- M^{me} SELBY;
- M. le *ministre* SELINGER;
- M^{me} STEFANSON.

Le Comité a élu M^{me} KORZENIOWSKI à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. MCFADYEN remplace M. CULLEN.

Réunion du 2 juin 2008, à 9 heures :

- M^{me} BLADY;
- M. BOROTSIK;
- M^{me} KORZENIOWSKI (vice-présidente);
- M. MALOWAY;
- M. MCFADYEN;
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M. MARTINDALE (président);
- M. SCHULER;
- M^{me} SELBY;
- M. le *ministre* SELINGER;
- M^{me} STEFANSON.

Réunion du 2 juin 2008, à 20 heures :

- M. BOROTSIK;
- M. DYCK;
- M. HAWRANIK;
- M^{me} KORZENIOWSKI (vice-présidente);
- M. le *ministre* LATHLIN;
- M. MALOWAY;
- M. MARTINDALE (président);
- M. MCFADYEN;
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M^{me} SELBY;
- M. le *ministre* SELINGER.

Réunion du 3 juin 2008 :

- M^{me} BLADY;
- M. BOROTSIK;
- M^{me} BRAUN;
- M. HAWRANIK;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M^{me} KORZENIOWSKI (vice-présidente);
- M. MARTINDALE (président);
- M. MCFADYEN;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. SARAN;
- M. le *ministre* SELINGER.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M^{me} BRICK remplace M^{me} BLADY.

Réunion du 4 juin 2008, à 10 heures :

- M^{me} BLADY;
- M. BOROTSIK;
- M^{me} BRAUN;
- M. CULLEN;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M^{me} KORZENIOWSKI (vice-présidente);
- M. MAGUIRE;
- M. MARTINDALE (président);
- M. SARAN;
- M. le *ministre* SELINGER;
- M^{me} TAILLIEU.

Réunion du 4 juin 2008, à 18 heures :

- M^{me} la *ministre* ALLAN;
- M. ALTEMEYER;
- M. BOROTSIK;
- M. CULLEN;
- M. HAWRANIK;
- M. MAGUIRE;
- M. MARTINDALE (président);
- M^{me} la *ministre* MELNICK;
- M^{me} la *ministre* OSWALD;
- M. SARAN;
- M. le *ministre* SELINGER.

Le Comité a élu M. ALTEMEYER à la vice-présidence.

Réunion du 5 juin 2008 :

- M. ALTEMEYER (vice-président);
- M. BOROTSIK;
- M. DERKACH;
- M^{me} DRIEDGER;
- M. HAWRANIK;
- M. le *ministre* LATHLIN;
- M. MALOWAY;
- M. MARTINDALE (président);
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M. SARAN;
- M. le *ministre* SELINGER.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act* :

Christine Waddell	Particulier
Ken Waddell	Particulier
Rick Negrych	Particulier

Le Comité a entendu cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres/The Embalmers and Funeral Directors Amendment Act* :

Norm Larsen	Particulier
Nick Knysh	Knysh Funeral Chapel
Christine Waddell	Particulier
Ken Waddell	Particulier
Rick Negrych	Particulier

Le Comité a entendu quatre exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (communication de renseignements concernant les véhicules automobiles)/The Business Practices Amendment Act (Disclosing Motor Vehicle Information)* :

Nick Roberts	Association des marchands de voitures d'occasion du Manitoba
Christine Waddell	Particulier
Ken Waddell	Particulier
Rick Negrych	Particulier

Le Comité a entendu 46 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 38 — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act* :

Jesse Hamonic	Particulier
Graham Starmer	Particulier

Shannon Martin	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Clayton Manness	Particulier
Ken Waddell	Particulier
Christine Waddell	Particulier
Brian Paterson	Particulier
Glen Cummings	Particulier
Trevor Gates	Particulier
Colin Craig	Fédération canadienne des contribuables
John Doyle	Fédération du travail du Manitoba
Jim Carr	Business Council of Manitoba
Chuck Davidson	Winnipeg Chamber of Commerce
Rick Martel	Particulier
Jack Penner	Particulier
Dave Henderson	Particulier
Shaun McCaffrey	Particulier
Trevor Strome	Particulier
Chantel Henderson	Particulier
James Cotton	Particulier
Jim Spencer	Particulier
Rick Negrych	Particulier
Ken Mason	Particulier
Karen Boughton	Particulier
Keith Boughton	Particulier
Andy Sirski	Particulier
Howard Rybuck	Particulier
Gordon Gillies	Particulier
Peggy Prendergast	Particulier
Kelly DeGroot	Particulier
Greg Georgeson	Particulier
Jim Huggard	Particulier
D ^r Robert Diamond	Particulier
William Gardner	Manitoba Employers Council
Gordie Dehnn	Particulier
Valerie Shtain-White	Particulier
Greg McIvor	Particulier
Wayne Benson	Particulier
David G. Newman, c.r.	Particulier
John Feldsted	Particulier
Gustav Nelson	Particulier
Mike Waddell	Particulier
Peter Holle	Président, Frontier Center for Public Policy
Brent Olynyk	Particulier
David Enns	Particulier
Adam Cunliffe	Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres/The Embalmers and Funeral Directors Amendment Act* :

Barrie Webster	Funeral Planning & Memorial Society of Manitoba
Jody Nicholson	Président, Manitoba Funeral Service Association

Le Comité a reçu 13 exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi loi 38 — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act* :

Joe et Joan Chamberlain	Particulier
Candace Bishoff	Particulier
John Sushelnitsky	Particulier
Jim Reid	Particulier
Beverley Ranson	Particulier
Iris Nowakowski	Particulier
Romeo Lemieux	Faculté d'éducation, Université de Brandon
Matt Kawchuk	Particulier
Gordon Henderson	Particulier
R.M. Swayze	Particulier
Pat Bowslaugh	Particulier
Lynne Fernandez	Centre canadien de politiques alternatives
Lloyd J. McKinney	Particulier

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 25) — *Loi modifiant la Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres/The Embalmers and Funeral Directors Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que soit ajouté, après l'article 1 du projet de loi, ce qui suit :

1.1 Le titre est remplacé par « LOI SUR LES ENTREPRENEURS DE POMPES FUNÈBRES ET LES EMBAUMEURS ».

Il est proposé que soit ajouté, après l'article 2 du projet de loi, ce qui suit :

2.1 *Le paragraphe 7(2) est modifié par substitution, à « Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres », de « Loi sur les entrepreneurs de pompes funèbres et les embaumeurs ».*

Il est proposé que le passage introductif du paragraphe 12(4.1) figurant au paragraphe 3(5) du projet de loi soit amendé par substitution, à « Après l'audience », de « Dans les 60 jours suivant l'audience ».

Il est proposé que l'alinéa 12(4.1)b) figurant au paragraphe 3(5) du projet de loi soit amendé par adjonction, après « remet », de « par courrier recommandé ».

Il est proposé que le paragraphe 16.2(1) figurant à l'article 7 du projet de loi soit amendé par substitution, à « à l'acheteur des renseignements à leur sujet », de « des renseignements à leur sujet à l'acheteur ou à l'acheteur éventuel, ou à toute autre personne qui en fait la demande, ».

Il est proposé que soit ajouté, après l'alinéa 18(1)e.2) figurant à l'article 9 du projet de loi, ce qui suit :

e.3) le nombre de plaintes reçues au cours de l'année précédente et leur règlement;

Il est proposé que soit ajouté, après l'article 11 du projet de loi, ce qui suit :

11.1 *Il est ajouté, après l'article 22, ce qui suit :*

Codification permanente

23 La présente loi constitue le chapitre F195 de la *Codification permanente des lois du Manitoba*.

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (communication de renseignements concernant les véhicules automobiles)/The Business Practices Amendment Act (Disclosing Motor Vehicle Information)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 38) — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 18 du projet de loi soit amendé par substitution, à « 2008 », de « 2009 ».

Il est proposé que le paragraphe 20(1) du projet de loi soit amendé par substitution, à « 2007-2008 », de « 2008-2009 ».

Il est proposé que l'article 22 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

22 La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

M. REID, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le deuxième rapport du Comité :

Le Comité permanent de la justice présente son troisième rapport :

Réunions :

Le Comité s'est réuni dans la salle 254 du palais législatif :

- le lundi 26 mai 2008;
- le mardi 27 mai 2008;
- le mercredi 28 mai 2008;
- le jeudi 29 mai 2008;
- le lundi 2 juin 2008, à 9 heures;
- le lundi 2 juin 2008, à 20 heures;
- le mardi 3 juin 2008;
- le mercredi 4 juin 2008, à 10 heures;
- le mercredi 4 juin 2008, à 18 heures;
- le jeudi 5 juin 2008.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 26 — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*;
- projet de loi 35 — *Loi corrective de 2008/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2008*;
- projet de loi 37 — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act*;
- projet de loi 39 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour d'appel/The Court of Appeal Amendment Act*;
- projet de loi 40 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules, le Code de la route et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Drivers and Vehicles Amendment, Highway Traffic Amendment and Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*.

Composition du Comité :

Réunion du 26 mai 2008 :

- M. BOROTSIK;
- M^{me} BRICK;
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. GOERTZEN;
- M. GRAYDON;
- M^{me} HOWARD;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;

- M. JENNISSEN;
- M. MARTINDALE;
- M. MCFADYEN;
- M. REID (président).

Le Comité a élu M^{me} BRICK à la vice-présidence, à la suite d'un vote consigné (M^{me} BRICK : 6, M. BOROTSIK : 3 et M. GRAYDON : 1).

Réunion du 27 mai 2008 :

- M. BOROTSIK;
- M^{me} BRICK (vice-présidente);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. GOERTZEN;
- M. GRAYDON;
- M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M. MARTINDALE;
- M. MCFADYEN;
- M. REID (président);
- M. SARAN;
- M^{me} SELBY.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. le *ministre* BJORNSON remplace M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M^{me} KORZENIOWSKI remplace M. MARTINDALE;
- M^{me} DRIEDGER remplace M. GRAYDON;
- M. MARTINDALE remplace M^{me} KORZENIOWSKI.

Réunion du 28 mai 2008 :

- M. le *ministre* BJORNSON;
- M. BOROTSIK;
- M^{me} BRICK (vice-présidente);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. GOERTZEN;
- M. JENNISSEN;
- M. JHA;
- M^{me} MARCELINO;
- M. MCFADYEN;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. REID (président).

Réunion du 29 mai 2008 :

- M. ALTEMEYER;
- M. BRIESE;
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M^{me} DRIEDGER;

- M. EICHLER;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} HOWARD;
- M^{me} MARCELINO;
- M. REID (président);
- M. SARAN;
- M. le *ministre* SWAN.

Le Comité a élu M. ALTEMEYER à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. le *ministre* BJORNSON remplace M. le *ministre* CHOMIAK.

Réunion du 2 juin 2008, à 9 heures :

- M. ALTEMEYER (vice-président);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M^{me} DRIEDGER;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} HOWARD;
- M^{me} MARCELINO;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. REID (président);
- M. SARAN;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} TAILLIEU.

Réunion du 2 juin 2008, à 20 heures :

- M. ALTEMEYER (vice-président);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M^{me} DRIEDGER;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} HOWARD;
- M. JHA;
- M^{me} MARCELINO;
- M. PEDERSEN;
- M. REID (président);
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} TAILLIEU.

Réunion du 3 juin 2008 :

- M. le *ministre* BJORNSON;
- M^{me} BRICK;
- M. EICHLER;
- M. GOERTZEN;
- M. GRAYDON;

- M. JENNISSEN;
- M^{me} MARCELINO;
- M. REID (président);
- M^{me} STEFANSON;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

Le Comité a élu M^{me} BRICK à la vice-présidence, à la suite d'un vote consigné (M^{me} BRICK : 6 et M. EICHLER : 4).

Réunion du 4 juin 2008, à 10 heures :

- M. BRIESE;
- M. DERKACH;
- M^{me} DRIEDGER;
- M^{me} HOWARD;
- M. JENNISSEN;
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M. REID (président);
- M. le *ministre* RONDEAU;
- M^{me} ROWAT;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M. le *ministre* SWAN.

Le Comité a élu M^{me} HOWARD à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. HAWRANIK remplace M^{me} DRIEDGER.

Réunion du 4 juin 2008, à 18 heures :

- M. le *ministre* ASHTON;
- M^{me} BRICK;
- M. BRIESE;
- M. CALDWELL;
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. DERKACH;
- M^{me} DRIEDGER;
- M. JENNISSEN;
- M. JHA;
- M. REID (président);
- M^{me} ROWAT.

Le Comité a élu M^{me} BRICK à la vice-présidence, à la suite d'un vote consigné (M^{me} BRICK : 6, M. BRIESE : 3 et M. JHA : 1).

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. GOERTZEN remplace M^{me} ROWAT.

Réunion du 5 juin 2008 :

- M^{me} BRAUN;
- M^{me} BRICK (vice-présidente);
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. MAGUIRE;
- M^{me} MITCHELSON;
- M. REID (président);
- M^{me} SELBY;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} TAILLIEU.

Substitution effectuée pendant la réunion :
M. MCFADYEN remplace M^{me} TAILLIEU.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act* :

Allan Fineblit
Sidney Green

Société du Barreau du Manitoba
Particulier

Le Comité a entendu 69 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 37 — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act* :

Graham Starmer
Norma Gagne
Shannon Martin
Mike Waddell
Stephen Montague
Ken Waddell
Christine Waddell
Sam Uskiw
Harvey Dann
Pat Bowslaugh
Loris Barsanti
Brian Patterson
Ray Sitter
Jack Penner
Trevor Gates
Colin Craig

Chambre de commerce du Manitoba
Particulier
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Particulier
Brandon University Students' Union Inc.
Particulier
Particulie
Particulier
Particulier
Particulier
Particulier
Particulier
Particulier
Particulier
Particulier
Fédération canadienne des contribuables

Michael Law	Association du Barreau Manitoba
John Doyle	Manitoba Federation of Labour
Jim Carr	Business Council of Manitoba
Sidney Green	Particulier
Jacqueline Stalker	Particulier
Mike Skaftfeld	Particulier
Nick Ternette	Particulier
Chuck Davidson	Winnipeg Chamber of Commerce
Brad Dowler	Particulier
Trevor Maguire	Particulier
Dale Smeltz	Particulier
Luc Lewandoski	Particulier
Don Watt	Particulier
Jack McLaughlin	Particulier
Doreen Bilodeau	Particulier
Brent Olynyk	Particulier
Jim Spencer	Particulier
Rick Negrych	Particulier
Karen Boughton	Particulier
Keith Boughton	Particulier
Georgina Jarema	Particulier
Jae Eadie	Particulier
Jeff Plantje	Particulier
Andy Sirski	Particulier
William Gould	Particulier
Stefan Paszlack	Particulier
David Jacks	Particulier
Howard Rybuck	Particulier
Michael Richards	Particulier
Greg Georgeson	Particulier
Glen Cummings	Particulier
Jim Huggard	Particulier
Darrell Rankin	Parti Communiste
Michael Tripple	Particulier
Trudy Turner	Particulier
Patricia Flaws	Particulier
Gustav Nelson	Particulier
Del Sexsmith	Particulier
Andrew Basham	Parti vert du Manitoba
Brian Higgins	Particulier
Rudy Derksen	Particulier
George Fraser	Société canadienne des directeurs d'association
Sheila Michalski	Particulier
David Enns	Particulier
Doug Hutchings	Particulier
Gordon Gillies	Particulier
Kelly Degroot	Particulier

D ^r Robert Diamond	Particulier
Nataliya Hryshko	Particulier
Marni Larkin	Particulier
David Newman	Particulier
Craig Johnson	Particulier
David Keam	Particulier

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 39 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour d'appel/The Court of Appeal Amendment Act* :

Ruth Adams	Particulier
------------	-------------

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 40 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules, le Code de la route et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Drivers and Vehicles Amendment, Highway Traffic Amendment and Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act* :

Ruth Adams	Particulier
------------	-------------

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act* :

Bill Gade	Particulier
-----------	-------------

Le Comité a reçu 30 exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 37 — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act* :

R. M. Swayze	Particulier
Clair et Valerie Davies	Particulier
P. Campbell	Particulier
Matt Kawchuk	Particulier
John Sushelnitsky	Particulier
Elizabeth Fleming	Particulier
Gordon Henderson	Particulier
Roméo Lemieux	Particulier
Iris Nowakowski	Particulier
Beverley Ranson	Particulier
Jim Reid	Particulier
M ^r Taggart	Particulier
Brian Short	Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale
Ray Paziuk	Particulier
Elaine Henrotte	Particulier

Bev Reeves	Particulier
Antoine Gagne	Particulier
Jake et Lynn Kroeger	Particulier
Lloyd Osborne	Particulier
Kerry Maxwell	Particulier
Deanna Dolff	Particulier
Louise Mydyniski	Particulier
Mark Cohoe	Particulier
Leslie Porteous	Particulier
Joe et Joan Chamberlain	Particulier
Diane Cameron	Particulier
Brian Higgins	Particulier
Mark Tisdale	Particulier
Gaile Whelan Enns	Particulier
Sandra Johnston	Particulier

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 35) — *Loi corrective de 2008/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2008*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 37) — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'alinéa 3(1)e) de l'annexe A du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

- e) les cadres, les administrateurs et les employés d'un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif, sauf s'il est constitué à des fins patronales, syndicales ou professionnelles ou pour servir les intérêts d'organismes à but lucratif;

Il est proposé que l'article 11 de l'annexe A du projet de loi soit amendé par substitution, à son numéro, du numéro de paragraphe 11(1) et par adjonction de ce qui suit :

Fonctionnaire indépendant

11(2) La personne nommée à titre de registraire est un fonctionnaire indépendant de l'Assemblée ou le commissaire nommé en vertu de la *Loi sur les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif*, ou un des membres de leur personnel.

Il est proposé que le projet de loi soit amendé par adjonction, après l'article 19 de l'annexe A, de ce qui suit :

MODIFICATION CORRÉLATIVE

Modification du c. F175 de la C.P.L.M.

19.1 *La définition de « fonctionnaire de l'Assemblée législative » figurant à l'article 1 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée est modifiée par adjonction, après « vérificateur général », de « , le registraire nommé en application de la Loi sur l'inscription des lobbyistes ».*

Le Comité a voté contre l'amendement visant l'article 3 de l'annexe C du projet de loi.

Le Comité a voté contre l'amendement visant l'article 7 de l'annexe C du projet de loi.

Il est proposé que l'annexe C du projet de loi soit amendée par substitution, au paragraphe 11(1), de ce qui suit :

11(1) Les paragraphes 54.1(1) et (2) sont remplacés par ce qui suit :

Plafond des dépenses de publicité — année d'élections à date fixe

54.1(1) Au cours d'une année d'élections à date fixe, le total des dépenses de publicité qu'engagent, hors période électorale :

- a) es partis politiques inscrits ne peut dépasser 150 000 \$;
- b) les candidats ne peut dépasser 5 000 \$.

Dépenses engagées par d'autres parties

54.1(2) Pour l'application du présent article, des dépenses de publicité :

- a) sont engagées par un parti politique inscrit si elles sont faites :
 - (i) par un particulier pour son compte et avec son consentement,
 - (ii) par une de ses associations de circonscription;
- b) sont engagées par un candidat si elles sont faites par un particulier pour son compte et avec son consentement.

Il est proposé que le paragraphe 54.1(6) figurant au paragraphe 11(3) de l'annexe C du projet de loi soit amendé par substitution, au passage qui précède « Sont exclus : », de ce qui suit :

Définition élargie de « dépenses de publicité »

54.1(6) Pour l'application du présent article, au cours d'une année d'élections à date fixe, « **dépenses de publicité** » s'entend également de l'argent dépensé, des dettes contractées et de la valeur des dons en nature acceptés par un parti politique inscrit ou un candidat à l'occasion de la production et de la distribution du matériel suivant hors période électorale au cours de cette année :

- a) affiches, feuillets, lettres, cartes, enseignes et bannières;
- b) matériel imprimé semblable visant à favoriser ou à défavoriser, directement ou indirectement, un parti politique inscrit ou un candidat.

Il est proposé que l'article 15 de l'annexe C du projet de loi soit amendé par suppression du paragraphe 70.2(5).

Il est proposé que le paragraphe 2(1) de l'annexe D du projet de loi soit amendé par suppression du paragraphe 52.22(4.2).

Il est proposé que l'article 2 de l'annexe E du projet de loi soit amendé par substitution, à l'article 6.1, de ce qui suit :

Critères ou lignes directrices

6.1(1) Dès que possible après l'entrée en vigueur du présent article, la Commission établit des critères ou des lignes directrices afin que les députés et les caucus des partis politiques reconnus utilisent judicieusement les fonds publics aux fins suivantes :

- a) l'impression, l'expédition par la poste ou la distribution électronique de matériel;
- b) la publicité dans les journaux, les revues ou les autres périodiques, dans Internet, à la radio ou à la télévision, sur les panneaux routiers, les autobus ou d'autres supports habituellement utilisés pour la publicité commerciale.

Sens de « fonds publics »

6.1(2) Au paragraphe (1), sont assimilées aux fonds publics :

- a) les sommes payées en vertu de l'article 52.23 de la *Loi sur l'Assemblée législative*;
- b) les sommes que la Législature affecte :
 - (i) à l'usage des députés pour leur permettre de communiquer avec leurs électeurs,
 - (ii) à l'usage du caucus d'un parti politique reconnu ou d'un député qui n'appartient pas au caucus d'un tel parti.

Parti non représenté au sein de la Commission

6.1(3) Lorsqu'il convoque une réunion de la Commission afin qu'elle examine les critères ou les lignes directrices devant être établis en application du présent article ou le budget des dépenses postales devant être établi en application de l'article 6.3, le président ou le commissaire président, selon le cas, y invite également un député désigné par un parti politique qui est représenté à l'Assemblée mais qui ne l'est pas au sein de la Commission.

Critères ou lignes directrices provisoires

6.1(4) S'il est convaincu que la Commission n'a pu établir en temps opportun et de manière consensuelle les critères ou les lignes directrices visés au paragraphe (1), le président nomme, après avoir consulté les chefs des partis politiques représentés à l'Assemblée, un particulier qui sera chargé de l'établissement de critères ou de lignes directrices provisoires.

Distribution et date de prise d'effet

6.1(5) Après avoir établi les critères ou les lignes directrices provisoires, le particulier les dépose auprès du président, qui en distribue ensuite un exemplaire à chaque député. Les critères ou les lignes directrices prennent effet dès leur distribution et s'appliquent jusqu'à ce que des critères ou des lignes directrices soient établis en application du paragraphe (1).

Il est proposé que l'article 2 de l'annexe E du projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 6.3(1), de ce qui suit :

Budget des dépenses postales minimal — exercices 2009-2011

6.3(1.1) Pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011 :

- a) le budget des dépenses postales établi au paragraphe (1) ne peut être inférieur à la moyenne des montants annuels dépensés par les députés au cours des trois exercices précédant l'exercice 2009-2010;
- b) le pourcentage du budget attribué :
 - (i) à l'opposition officielle ne peut être inférieur au pourcentage moyen du budget des dépenses postales qu'elle a dépensé au cours des trois exercices précédant l'exercice 2009-2010,
 - (ii) aux députés indépendants ne peut être inférieur au pourcentage moyen du budget des dépenses postales qu'ils ont dépensé au cours de ces exercices.

Exclusion des dépenses d'affranchissement

6.3(1.2) Afin que soient déterminés les montants dépensés en vertu du paragraphe (1.1), sont exclues les dépenses engagées sous le régime des paragraphes 52.22(1) et (3) de la *Loi sur l'Assemblée législative*.

Il est proposé que le paragraphe 6.3(1.1) figurant à l'article 2 de l'annexe E du projet de loi soit amendé par substitution, à « cinq », à chaque occurrence, de « trois ».

(N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour d'appel/The Court of Appeal Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules, le Code de la route et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Drivers and Vehicles Amendment, Highway Traffic Amendment and Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. REID, le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} BLADY, TAILLIEU, HOWARD et ROWAT ainsi que M. le *ministre* STRUTHERS font des déclarations de député.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* BJORNSON de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 45 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BJORNSON intervient. Sur la motion de M. HAWRANIK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* BJORNSON dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 45.
(Document parlementaire n^o 60)

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 3 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M. HAWRANIK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (médiateurs et enquêteurs familiaux)/The Provincial Court Amendment Act (Family Mediators and Evaluators)* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. HAWRANIK et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 5 — *Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. HAWRANIK et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit approuvée, lue une troisième fois et adoptée la version amendée du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. BRIESE et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre MELNICK voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 8 — *Loi sur la réduction du phosphore (modification de la Loi sur la protection des eaux)/The Phosphorus Reduction Act (Water Protection Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M^{me} STEFANSON intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre OSWALD voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M^{me} DRIEDGER et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre OSWALD voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur l'optométrie/The Optometry Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M^{me} DRIEDGER intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit approuvée, lue une troisième fois et adoptée la version amendée du projet de loi 12 — *Loi sur le transfert des valeurs mobilières/The Securities Transfer Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M. FAURSCHOU intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* OSWALD voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 18 — *Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse/The Testing of Bodily Fluids and Disclosure Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M^{me} DRIEDGER, M. GERRARD, M^{me} la *ministre* OSWALD, M^{me} BLADY, M. le *ministre* ASHTON (avec le consentement de l'Assemblée) ainsi que MM. FAURSCHOU et REID interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 20 — *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche/The Gunshot and Stab Wounds Mandatory Reporting Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Le débat se poursuit.

Lundi 9 juin 2008

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

M. MAGUIRE, M^{me} BLADY ainsi que MM. GERRARD et PEDERSEN interviennent. M. le *ministre* ASHTON (avec le consentement de l'Assemblée) exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke